

[Text]

Mr. Venne: What happens with rabbits is this. After our study of the market, about 20% of the production of rabbits are sold as pets, in labs, and for uses other than food. So there is no doubt that once they go to the abattoir and they become food, they are zero rated at that point; but prior to that they are taxable because of the large volume of them that are not used in food.

Mr. Althouse: Can't you come up with some sort of a formula like the three-bottom plough that you have used so somebody producing, say, 100 or more would get zero rating and those below...? You seem to have managed that fairly well with the various sizes of equipment. To sort out the yard sprayer from the others, you have a sixty-six-gallon tank capacity, and you have the three-bottom or larger plough so that generally the little acreage operator wouldn't bother with a larger one. Is there no way you can do that with the high-volume rabbit guy?

Mr. Venne: Basically, those rabbits are made available for all the purposes: for labs, for abattoirs, and, I am sure, for pets when the volume is there. If it had been, I assume, 1% or 2%, then it might have been easier to do it at that point and just tax them at the retail level in the pet shops; but as soon as you have 20% of the breeding stock used for things other than food, it becomes a fair-sized gap.

Again, it is strictly a cashflow, as Brian was mentioning. If we zero rated them, we would just move the cashflow advantage to another group, or the cashflow disadvantage to another group. In the case of a farmer, when he sells the rabbits to the abattoir, he collects the GST; he has a cashflow advantage until he remits the tax to Revenue Canada. At that point, it's the abattoir that has a cashflow disadvantage. If you say no, then it just moves to the other end. So, as I said, it's never Revenue Canada that gets the cashflow advantage or disadvantage; it's between the two business partners, and normally what they will do is arrange the payment aspect to a point where the cashflow is balanced a bit. So there are no tax liabilities in this case; it is just—

Mr. Althouse: Just a lot of book work.

Since you seem to have done some research on the rabbits and discovered that 20% are handled for pets, what is the percentage in proportion on alpacas and llamas? How many of those are used for wool purposes only or for meat? My understanding is that they are virtually all pets and the wool is something that you get as a result of looking after them and currying them once in a while, but that one passed.

Mr. Venne: Yes. The breeders are saying the only reason they have them is for wool.

[Translation]

M. Venne: Voici ce qui se passe dans le cas des lapins. Notre étude du marché a révélé qu'environ 20 p. 100 des lapins d'élevage sont vendus comme animaux familiers ou de laboratoire et pour d'autres raisons que la boucherie. Il est évident que lorsque les lapins sont envoyés à l'abattoir et se transforment ainsi en produits alimentaires, ils sont à ce moment-là détaxés. Cependant, jusque-là, ils sont taxés, parce que la plupart des lapins d'élevage ne sont pas destinés à la consommation.

M. Althouse: Ne pourriez-vous pas élaborer une formule comme celle de la charrue à trois socs de sorte que les lapins soient détaxés dès que la production atteint 100 animaux ou plus, et qu'en dessous de ce seuil...? Vous semblez vous être très bien débrouillés avec les différents gabarits de matériel. Vous avez créé différentes catégories: il y a le pulvérisateur de 66 gallons et il y a la charrue à trois socs ou plus, et l'on sait que le petit exploitant ne va sans doute pas acheter les plus grosses machines. Ne pourriez-vous pas envisager une formule semblable pour le gros éleveur de lapins?

M. Venne: Essentiellement, les élevages approvisionnent tous les marchés, qu'il s'agisse des laboratoires ou des abattoirs et, j'en suis certain, les boutiques d'animaux lorsque le volume est suffisant. Si 1 p. 100 ou 2 p. 100 seulement des animaux d'élevage n'étaient pas destinés à la boucherie, alors j'imagine que ç'aurait été plus facile et qu'il aurait été possible de n'imposer la taxe qu'au niveau du détaillant, à la boutique d'animaux, mais l'on parle ici de 20 p. 100, et l'écart est considérable.

Encore une fois, il s'agit d'une simple question de disponibilité de caisse, comme le disait Brian. Si ces lapins étaient détaxés, l'avantage ou le désavantage en matière de moyens d'autofinancement serait simplement déplacé d'un groupe à un autre. Dans le cas de l'agriculteur, lorsqu'il vend ses lapins à l'abattoir, il perçoit la TPS; il a donc un avantage sur le plan disponibilité de fonds tant qu'il ne verse pas la taxe à Revenu Canada. C'est l'abattoir qui est à ce moment-là désavantagé. Dans le cas inverse, le désavantage est tout simplement déplacé de l'autre côté. Comme je le disais, donc, ce n'est jamais Revenu Canada qui est favorisé ou défavorisé sur le plan mouvement de caisse; il s'agit là d'un rapport qui intervient entre deux exploitants, et en règle générale, ceux-ci tentent d'arranger l'aspect paiement pour équilibrer un petit peu la situation de l'un et de l'autre en matière de moyen d'auto-financement. Il n'y a donc pas d'obligation fiscale dans ce cas-ci, c'est tout simplement...

M. Althouse: Un gros travail de tenue de livres.

Puisqu'il semble que vous ayez fait certaines recherches sur les lapins pour découvrir que 20 p. 100 d'entre eux sont vendus en tant qu'animaux familiers, savez-vous quel serait le pourcentage pour les alpagas et les lamas? Quel pourcentage de ces animaux sont élevés uniquement pour la laine ou pour la viande? D'après ce que j'ai compris, la quasi totalité de ces animaux sont des animaux familiers, et la laine est le simple produit des soins que vous leur donnez, en les brossant de temps en temps. Or, dans leur cas, c'est passé.

M. Venne: En effet. Les éleveurs disent qu'ils ne gardent ces animaux que pour la laine.